



SECTION 1 : IDENTIFICATION	
1.1 Identification du produit	
Nom de produit :	HY-50 VET ^{MD} (Solution injectable)
Synonymes :	Hyaluronate de sodium
Désignation exacte pour l'expédition :	Sans objet
Autres méthodes d'identification :	Aucun
1.2 Usages pertinents recommandés et usages déconseillés pour la substance ou le mélange	
Usage recommandé :	Pour un traitement intra-articulaire et intraveineux des boiteries causées par un mauvais fonctionnement articulaire lié à une synovite non infectieuse.
Usages déconseillés :	Sans objet
1.3 Renseignement sur la société fabricant la substance ou le mélange	
Nom de l'entreprise (R.-U.):	Dechra Ltd.
Adresse :	Snaygill Industrial Estate Keighley Road Skipton North Yorkshire BD23 2RW Royaume-Uni
Téléphone :	+44 (0) 1756 791311
Télécopieur :	+44 (0) 1756 798604
Site Web :	www.dechra.com
Courriel :	Non disponible
Entreprise enregistrée (Canada) :	Dechra Veterinary Products
Adresse :	Dechra Veterinary Products 1 Holiday Ave, tour Est, Suite 345 Pointe-Claire, QC H9R 5N3 Canada
Téléphone :	1 855 332-9334
Site Web :	www.dechra.ca
Courriel :	Non disponible
1.4 Numéros de téléphone d'urgence	
Dechra (É.-U.) :	1 866 933 2472
Dechra (CA) :	1 855 332-9334

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES

2.1 Classification de la substance ou du mélange
 Cette substance ou ce mélange ne sont pas considérés comme un produit dangereux conformément au règlement (EC) No 1272/2008 et ses amendements. Elle n'est pas classée parmi la liste des biens dangereux lors du transport.

Classification en vertu du règlement (EC) No 1272/2008 [CLP] (U.E.)¹ :	H361 : Toxicité reproductive, catégorie 2
--	---

Classification (É.-U.) :	Toxicité reproductive, catégorie 2
---------------------------------	------------------------------------

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage SGH :	
------------------------------------	---

Mention d'avertissement :	MISE EN GARDE
----------------------------------	---------------

Mention du danger
 Aucun

Mentions supplémentaires (U.E.) :

EUH208	Sans objet
---------------	------------

Conseils de prudence - prévention

	Sans objet
--	------------

Conseils de prudence – réponse

P308 + P313	En cas d'exposition ou de doutes : Obtenir une aide médicale.
P305 + P351 + P338	Dans les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau. Le retrait des lentilles cornéennes doit être effectué par une personne expérimentée seulement. Continuer à rincer.

Conseils de prudence – entreposage :
 Sans objet

Conseils de prudence - élimination :
 Sans objet

2.3 Autres renseignements relatifs au danger
 REACH - Art.57-59 : Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) au moment d'imprimer la FDS.

SECTION 3 : INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances

Voir la section suivante pour la composition des mélanges.



3.2 Mélanges	
1. Non disponible 2. Non disponible 3. Non disponible 4. Non disponible	
Légende :	1. Classement selon Chemwatch; 2. Classement selon la Directive EC 67/548/EEC – Annexe 1; 3. Classement selon la Directive EC 1272/2008 – Annexe VI 4. Classement selon C&L

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures de premiers soins

Contact avec les yeux :	Éloigner la personne de la zone d'exposition. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et demander une aide médicale.
Contact avec la peau :	Éloigner la personne de la zone d'exposition. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et demander une aide médicale.
Inhalation :	Éloigner la personne de la zone d'exposition et demander une aide médicale si l'irritation persiste.
Ingestion :	Retirer le matériel et rincer la bouche avec de l'eau. Demander une aide médicale : fournir un traitement symptomatique qui comprend le remplacement des liquides et des électrolytes.
Auto-injection :	Il faut prendre des précautions lors de la manipulation du produit pour éviter de s'auto-injecter le produit, surtout s'il s'agit d'une femme enceinte. Lire la notice dans l'emballage avant l'usage pour les directives détaillées et les mises en garde.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et à retardement

Contact avec les yeux :	Même si le produit n'est pas reconnu comme étant un irritant (tels que classés selon les directives CE), un contact direct avec les yeux peut causer un inconfort marqué par des larmoiements une rougeur de la conjonctive (ainsi que des brûlements).
Contact avec la peau :	La substance n'est pas conçue pour provoquer des effets indésirables ou une irritation de la peau après le contact (tels que classés selon les directives CE lors d'essais sur des animaux). Il faut toutefois adopter de bonnes pratiques d'hygiène qui impliquent une exposition minimale et que des gants adéquats soient portés en milieu de travail.
Ingestion :	La substance n'est pas classée comme étant nocive en cas d'ingestion selon les directives CE ou tout autre système de classification. Cela peut être dû au manque d'observations en ce sens chez les animaux et les humains.
Auto-injection :	Non disponible

Consulter la section 11 pour les renseignements détaillés.

4.3 Indications d'obtenir une aide médicale immédiate et les traitements spéciaux

Traiter les symptômes.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES	
5.1 Agents extincteurs	
Moyens d'extinction adéquats :	Utiliser le médium d'extinction approprié pour les incendies à proximité.
Moyens d'extinction inadéquats :	Il n'existe aucune restriction pour le type d'extincteur pouvant être utilisé.
5.2 Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange	
Incompatibilité avec le feu :	Aucune connue
5.3 Mesures protectrices particulière pour les pompiers :	
Incendies :	Utiliser de l'eau sous forme de gouttelettes fines pour contrôler l'incendie et refroidir la zone adjacente. Ne pas approcher les contenants qui pourraient être chauds. Utiliser de l'eau en vaporisation pour refroidir les contenants exposés situés dans une zone protégée. S'il est sécuritaire, retirer les contenants de la voie des flammes.
Risques d'incendies et d'explosion :	N'est pas combustible. Ne représente pas un risque d'incendie important, mais les contenants peuvent brûler.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL	
6.1 Précautions personnelles, équipement de protection personnelle et procédures d'urgence	
Pour l'information sur l'équipement de protection, consulter la section 8	
6.2 Précautions environnementales	
Consulter la section 12	
6.3 Méthode et équipement pour le confinement et le nettoyage En raison de l'état physique du produit et de son emballage, un déversement est peu probable.	
Petit déversement :	Nettoyer le déversement immédiatement. Éviter d'inhaler les vapeurs et les contacts avec la peau et les yeux. Protéger le personnel en contact avec la substance au moyen d'équipement de protection. Circonscrire et absorber le déversement avec du sable, de la terre une substance inerte ou de la vermiculite
Déversement important :	Évacuer la zone et déplacer les gens en amont. Alerter les pompiers et leur indiquer le lieu et la nature de danger. Protéger le personnel en contact avec la substance au moyen d'équipement de protection. Éviter, par tous les moyens possibles, que les déversements entrent dans les égouts et les cours d'eau.



SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE	
7.1 Précautions pour une manutention sécuritaire	
Manutention sécuritaire :	<p>Limiter tout contact individuel qui n'est pas nécessaire. Porter des vêtements et des gants de protection, lorsqu'il y a un risque d'exposition. Utiliser dans un espace bien aéré. Éviter le contact avec des substances incompatibles.</p>
Autre information :	<p>Conserver dans le contenant original Garder dans un contenant scellé de façon sécuritaire. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. NE PAS laisser geler (conserver entre 2 et 8 °C).</p>
7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités	
Contenant adéquat :	<p>Vérifier que le contenant soit clairement étiqueté. Emballer selon les recommandations du fabricant.</p>
Incompatibilité à l'entreposage :	<p>Éviter de contaminer l'eau, la nourriture, les aliments, et les semences.</p>
7.3 Usage à des fins particulières :	
<p>Consulter la section 12.</p>	

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1 Paramètres de contrôle
CONCENTRATION DÉRIVÉ SANS EFFET – DNEL (U.E.)
Non disponible
CONCENTRATION SANS EFFET PRÉVISIBLE – PNEC (EU)
Non disponible
Limite d'exposition en milieu de travail :

DONNÉES RELATIVES AUX INGRÉDIENTS				
Non disponible				
LIMITES D'URGENCES (U.E./E.-U.) :				
Ingrédient	Nom de la substance	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
HY-50 VET injectable 17 mg/ml	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

8.2 Contrôle de l'exposition	
Mesures d'ingénierie appropriées :	<p>Les mesures d'ingénierie servent à éliminer les risques ou constituent une barrière entre le travailleur et le danger. Lorsqu'elles sont bien conçues, les mesures d'ingénierie peuvent être efficaces pour protéger le travailleur et elles sont généralement indépendantes de l'individu pour procurer une protection supérieure.</p> <p>Les mesures d'ingénierie de bases sont :</p> <p>Mesures relatives au procédé qui demandent un changement dans l'accomplissement d'une tâche ou d'un procédé pour réduire un risque donné.</p> <p>Contenir ou isoler la source d'émission qui empêche certains risques d'entre en contact physiquement avec le travailleur et fournir une ventilation qui « souffle » ou « aspire » stratégiquement l'air du milieu de travail.</p>
Protection personnelle :	
Protection des yeux et du visage :	<p>Porter des lunettes de protection avec des écrans latéraux. Une procédure écrite présentant le port ou l'interdiction de porte des lentilles cornéennes devrait être élaborée pour chaque tâche ou poste de travail</p>
Protection de la peau :	<p>Voir la protection des mains qui suit.</p>
Protection des mains et des pieds :	<p>Porter des gants de protection courants comme des gants de caoutchouc légers.</p> <p>L'hygiène personnelle est la clé du soin des mains.</p>
Protection du corps :	<p>Voir les mesures de protection qui suivent.</p>
Autres protections :	<p>Aucun équipement spécialisé requis pour manipuler de petites quantités. SINON :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⌚ Salopette ⌚ Crème protectrice ⌚ Poste de lavage des yeux
Risques thermiques :	<p>Non disponible</p>
Protection respiratoire :	<p>Non disponible</p>
8.3 Contrôle de l'exposition environnementale	
<p>Consulter la section 12</p>	



SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET PROPRIÉTÉS CHIMIQUES

9.1 Informations sur caractéristiques physiques et propriétés chimiques de base

Apparence :	HY-50 VET : Solution visqueuse, transparente et incolore; se mélange dans l'eau.	
Contenant :	Seringues en verre pré-remplies unidoses de 3 ml.	
État physique :	Liquide	
Odeur :	Non disponible	
Seuil d'odeur :	Non disponible	
pH (tel que fourni) :	Non disponible	
Point d'ébullition et de congélation (degré C) :	Non disponible	
POINT d'ébullition INITIAL avec écart :	Non disponible	
Point d'éclair :	Dans l'eau – aucun point d'éclair	
Taux d'évaporation :	Non disponible	
Inflammabilité :	Non disponible	
Limites d'inflammabilité et d'explosion inférieure et supérieure	Non disponible	
Pression de la vapeur :	Non disponible	
Densité RELATIVE (degré C) :	Non disponible	
Solubilité dans l'eau ou les solvants mg/L) :	Miscible	
Densité de la vapeur :	Non disponible	
Température d'auto-allumage (degré C) :	Non disponible	
Température de décomposition (degré C) :	Non disponible	
Viscosité (degré C) :	Non disponible	
Propriétés explosives :	Non disponible	
Propriétés oxydantes :	Non disponible	
Coefficient de répartition :	Non disponible	
Poids moléculaire :	Non disponible	
Goût :	Non disponible	
Tension en surface :	Non disponible	
Composante volatile :	Non disponible	
Groupe gazeux :	Non disponible	
pH, sous forme de solution :	Non disponible	
COV, g/L:	Non disponible	

9.2 Autre information

Non disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité :	Consulter la Section 7
10.2 Stabilité chimique :	Le produit est considéré comme étant stable. Il ne se produit aucune polymérisation dangereuse.
10.3 Réactions dangereuses possibles :	Consulter la Section 7
10.4 Conditions à éviter :	Consulter la Section 7
10.5 Matériaux incompatibles :	Consulter la Section 7
10.6 Décomposition dangereuse	Consulter la Section 5



SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Inhalation :	La substance n'est pas reconnue comme étant un irritant respiratoire et ne provoque pas d'effet indésirable (tels que classés selon les directives CE sur des modèles animaux). Il reste que de bonnes pratiques d'hygiène nécessitent de limiter l'exposition le plus possible et d'adopter des mesures de contrôle en milieu de travail.	
Ingestion :	La substance N'EST PAS classée comme étant « nocive lors de l'ingestion » selon les Directives CE ou autres systèmes de classification. Cela peut être dû au manque d'observations en ce sens chez les animaux et les humains.	
Contact avec la peau :	La substance n'est pas conçue pour provoquer des effets indésirables ou une irritation de la peau après le contact (tels que classés selon les directives CE lors d'essais sur des animaux). Il reste que de bonnes pratiques d'hygiène nécessitent de limiter l'exposition le plus possible et d'adopter des mesures de contrôle en milieu de travail.	
Contact avec les yeux :	Même si le produit n'est pas reconnu comme étant un irritant (tels que classés selon les directives CE), un contact direct avec les yeux peut causer un inconfort marqué par des larmoiements une rougeur de la conjonctive (ainsi que des brûlements).	
Chronique :	La substance n'est pas reconnue pour ses effets indésirables chroniques sur la santé lors d'une exposition prolongée (tels que classés selon les directives CE sur des modèles animaux). Il reste qu'il faut minimiser toute exposition, peu importe la voie.	
Auto-injection :	Non disponible	
Hyaluronate de sodium :	Toxicité : Non disponible	Irritation : Non disponible

Irritation et corrosion de la peau :
Non disponible
Irritation et dommages graves aux yeux :
Non disponible
Sensibilisation respiratoire ou de la peau :
Non disponible
Mutagenicité des cellules germinales :
Non disponible
Cancérogénicité :
Non disponible

Toxicité reproductive
Non disponible
STOT – exposition unique :
Non disponible
STOT – exposition répétée :
Non disponible
Dangers par aspiration :
Non disponible

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Ingrédient	Résultat final	Durée du test (h)	Espèces	Valeur	Source
HY-50 VET Solution injectable 17mg/ml	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Ne pas jeter le produit dans les égouts et les voies d'eau.

12.2 Persistance et dégradabilité

Ingrédient	Persistance – eau/sol	Persistance – air
	Aucune information disponible pour tous les ingrédients	Aucune information disponible pour tous les ingrédients

12.3 Pouvoir de bioaccumulation

Ingrédient	Pouvoir de bioaccumulation
	Aucune information disponible pour tous les ingrédients

12.4 Mobilité dans le sol

Ingrédient	Mobilité :
	Aucune information disponible pour tous les ingrédients

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

Non disponible

12.6 Autres effets indésirables

Non disponible



SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

<p>Élimination du produit et de son emballage :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ Ne PAS permettre à l'eau servant au nettoyage et au traitement de l'équipement d'entrer dans les égouts. ⌚ Il peut être nécessaire de ramasser et traiter l'eau de nettoyage avant de la jeter. ⌚ Dans tous les cas, il faut d'abord consulter et appliquer les lois et les règlements sur l'élimination de l'eau dans les égouts. ⌚ Dans le doute, contacter les autorités concernées. ⌚ Procéder au recyclage lorsque cela est possible. ⌚ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter les autorités locales ou régionales de gestion des déchets pour l'élimination si vous n'avez pas accès à des installations adéquates de traitement des eaux avant de la jeter. ⌚ Éliminer la substance par enfouissement dans un site ayant un certificat pour accepter des déchets chimiques ou par incinérations au moyen d'un appareil certifié (après le mélange avec un combustible adéquat). ⌚ Décontaminer les contenants vides.
<p>Options de traitement des déchets :</p>	<p>Non disponible</p>
<p>Option d'élimination dans les égouts :</p>	<p>Non disponible</p>

SECTION 14 : INFORMATION EN MATIÈRE DE TRANSPORT		
Exigence d'étiquetage :		
Hazchem :	Non	
Hazchem :	Sans objet	
Transport terrestre (U.E. : ADR / E.-U. : DOT) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT		
14.1 N° ONU :	Sans objet	
14.2 Désignation exacte par l'ONU pour l'expédition :	Sans objet	
14.3 Classes de risques relatifs au transport :	Classe	Sans objet
	Risque sous-jacent	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage :	Sans objet	
14.5 Dangers environnementaux :	Sans objet	
14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs :	Dispositions particulières :	Sans objet
	Quantité limitée :	Sans objet
14.7 Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet	
Transport aérien (OACI-IATA / DGR) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT		
14.1 N° ONU :	Sans objet	
14.2 Désignation exacte par l'ONU pour l'expédition :	Sans objet	
14.3 Classes de risques relatifs au transport :	Classe OACI-IATA	Sans objet
	OACI-IATA	Sans objet
	Code ERG	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage :	Sans objet	
14.5 Dangers environnementaux :	Sans objet	
14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs :	Dispositions particulières :	Sans objet
	Directives d'emballage – cargo seulement :	Sans objet

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs (suite) :	Qté maximum/ Emballage - cargo seulement :	Sans objet
	Directives d'emballage – cargo et passagers :	Sans objet
	Qté maximum/ Emballage - cargo et passagers :	Sans objet
	Directives d'emballage – cargo et passagers avec quantité limitée :	Sans objet
	Qté maximum/ Emballage - cargo et passagers avec quantité limitée :	Sans objet
14.7 Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet	
Transport maritime (Classification IMDG) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT		
14.1 N° ONU :	Sans objet	
14.2 Désignation exacte par l'ONU pour l'expédition :	Sans objet	
14.3 Classes de risques relatifs au transport :	Classe IMDG	Sans objet
	Risques sous-jacents IMDG	Sans objet
14.4 Groupe d'emballage :	Sans objet	
14.5 Dangers environnementaux :	Sans objet	
14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs :	No EMS	Sans objet
	Dispositions particulières :	Sans objet
	Quantité limitée	Sans objet
14.7 Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet	



Transport fluvial (ADN) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT		
14.1 N° ONU :	Sans objet	
14.2 Désignation exacte par l'ONU pour l'expédition :	Sans objet	
14.3 Classes de risques relatifs au transport :	Sans objet	
14.4 Groupe d'emballage :	Sans objet	
14.5 Dangers environnementaux :	Sans objet	
14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs :	Code de classification	Sans objet
	Dispositions particulières :	Sans objet
	Quantité limitée :	Sans objet
	Équipement requis	Sans objet
	Nombre de cônes/feux bleus	Sans objet
14.7 Transport en vrac en vertu de l'annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet	

SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION
15.1 Réglementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement applicable à la substance ou au mélange
HY-50 VET^{MD} Solution injectable – 17 mg/ml
Ce produit a été classé conformément aux critères relatifs aux substances dangereuses du règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements requis par le règlement sur les produits contrôlés.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la réglementation de l'U.E. et de ses adaptations – le cas échéant : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement commissionnaire (U.E.) 2015/830, Règlement (EC) No 1272/2008 et leurs amendements.



15.2 Évaluation de sécurité chimique

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les scénarios d'exposition et les processus d'évaluation de la sécurité chimique préparés par l'équipe de chaîne logistique, le cas échéant.

SOMMAIRE de l'ECHA Sans objet

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	O
Canada - LIS	O
Canada - LES	O
Chine - IECSC	O
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	O
Japon - ENCS	O
Corée - KECI	O
Nouvelle-Zélande - NZIoC	O
Philippines - PICCS	O
É.-U. - TSCA	O
Légende :	<i>O = Tous les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire N = N'est pas inscrit ou un ou plus de ses ingrédients ne sont pas inscrits à l'inventaire et ils ne sont exempts de la liste (consulter les ingrédients donnés entre les crochets)</i>

Section 16 : Autre information

La FDS est rédigée conformément aux lignes directrices de RDP, REACH, GHS, OSHA et ECHA.

Textes complets pour les codes pour les risques et les dangers : Sans objet

Autre information

La classification des préparations et les composantes individuelles proviennent de sources officielles et faisant autorité, en plus de faire l'objet d'une révision indépendante par le comité de classification Chemwatch au moyen d'ouvrage de référence.

La FDS est un outil de communication des dangers et devrait servir à évaluer le risque. Plusieurs facteurs déterminent si un danger mentionné dans la fiche représente réellement un risque dans le milieu de travail ou dans un autre milieu donné. Le risque peut être déterminé au moyen des Scénarios d'exposition. Il faut tenir compte de l'ampleur de l'utilisation, la fréquence de l'utilisation et les contrôles d'ingénierie en place ou disponibles.

Pour des conseils détaillés au sujet de l'équipement de protection individuelle, consulter les normes de l'EU CEN qui suivent :

EN 166 Protection des yeux

EN 340 Vêtements protecteurs

EN 374 Gants de protection contre les produits chimiques et les microorganismes

EN 13832 Soulier de protection contre les produits chimiques

EN 133 Appareil de protection respiratoire

Définitions et abréviations

PC – TWA Concentration permise - moyenne pondérée dans le temps

PC – STEL Concentration permise – Limite d'exposition de courte durée

CIRC Centre International de Recherche sur le Cancer

ACGIH Limite d'exposition de courte durée

TEEL: Limite temporaire d'exposition en cas d'urgence

DIVS Danger immédiat pour la vie ou la santé

FSO Facteur de sécurité olfactive DSENO

DSENO Dose sans effet nocif observé

DMENO Dose minimale avec effet nocif observé

TLV Valeur limite d'exposition

BCF Facteur de bioconcentration

BEI Indicateur biologique d'exposition



Les renseignements fournis dans la fiche de données de sécurité ont été amassés par Dechra Limited partir de plusieurs sources différentes et sont exactes au mieux de ses connaissances, informations et convictions à la date de leur publication. Toutefois, Dechra Limited ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne les informations figurant dans la présente fiche de données de sécurité, y compris, sans limitation, en ce qui concerne leur exactitude ou leur exhaustivité.

Les renseignements fournis ne constituent pas de spécifications relatives à la qualité et se veulent des lignes directrices pour la manutention, l'usage, le traitement, l'entreposage, le transport et l'élimination du produit susmentionné en toute sécurité. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adéquat pour un usage donné ou qu'il convient à la méthode d'utilisation et d'application proposée.

Droits d'auteur, 2018, Dechra Limited. Tous droits réservés.

La copie et/ou le téléchargement de ces informations dans le but d'utiliser correctement les produits Dechra Limited est autorisé à condition que : (1) les informations soient copiées intégralement et sans modification, sauf accord écrit préalable de Dechra Limited, et (2) ni la copie ni l'original ne soient revendus ou distribués de quelque manière que ce soit dans le but de réaliser un bénéfice.